FONDATION DE VERDEIL

Espace Parents

28 novembre 2018

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Bienvenue et présentations
2. Rappel des objectifs de cet espace
3. Brève présentation des projets actuels de la Fondation
4. Présentation du Conseil de fondation et de la fonction de représentant des parents
5. Bon à savoir : droits et astuces pour les familles
6. Rencontre avec le cinéaste Fernand Melgar : retour sur l'expérience des projections
7. Séance du printemps 2019
8. Divers

BUTS DE L'ESPACE

- Information et plateforme d'échanges
- Pas de représentativité
- Collaboration au développement de la fondation et ses prestations

EN TANT QUE PARENT(S), SOUHAITEZ-VOUS AVOIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS SUR…

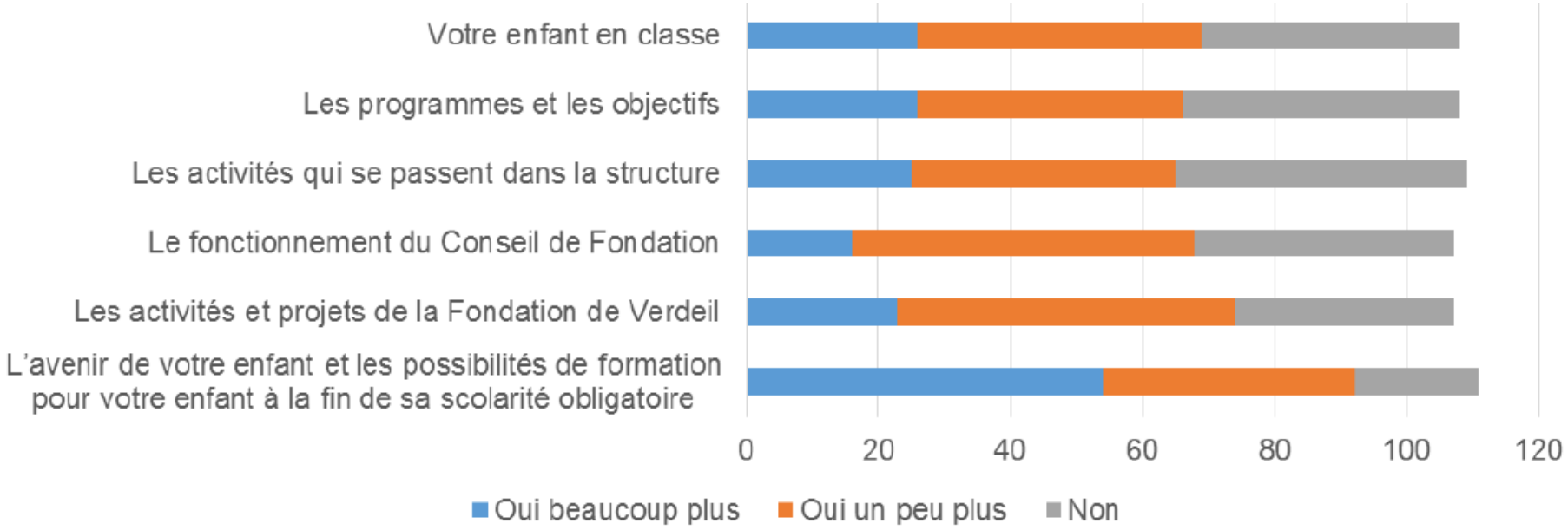

QU'ATTENDEZ-VOUS DE VOTRE REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE FONDATION ?

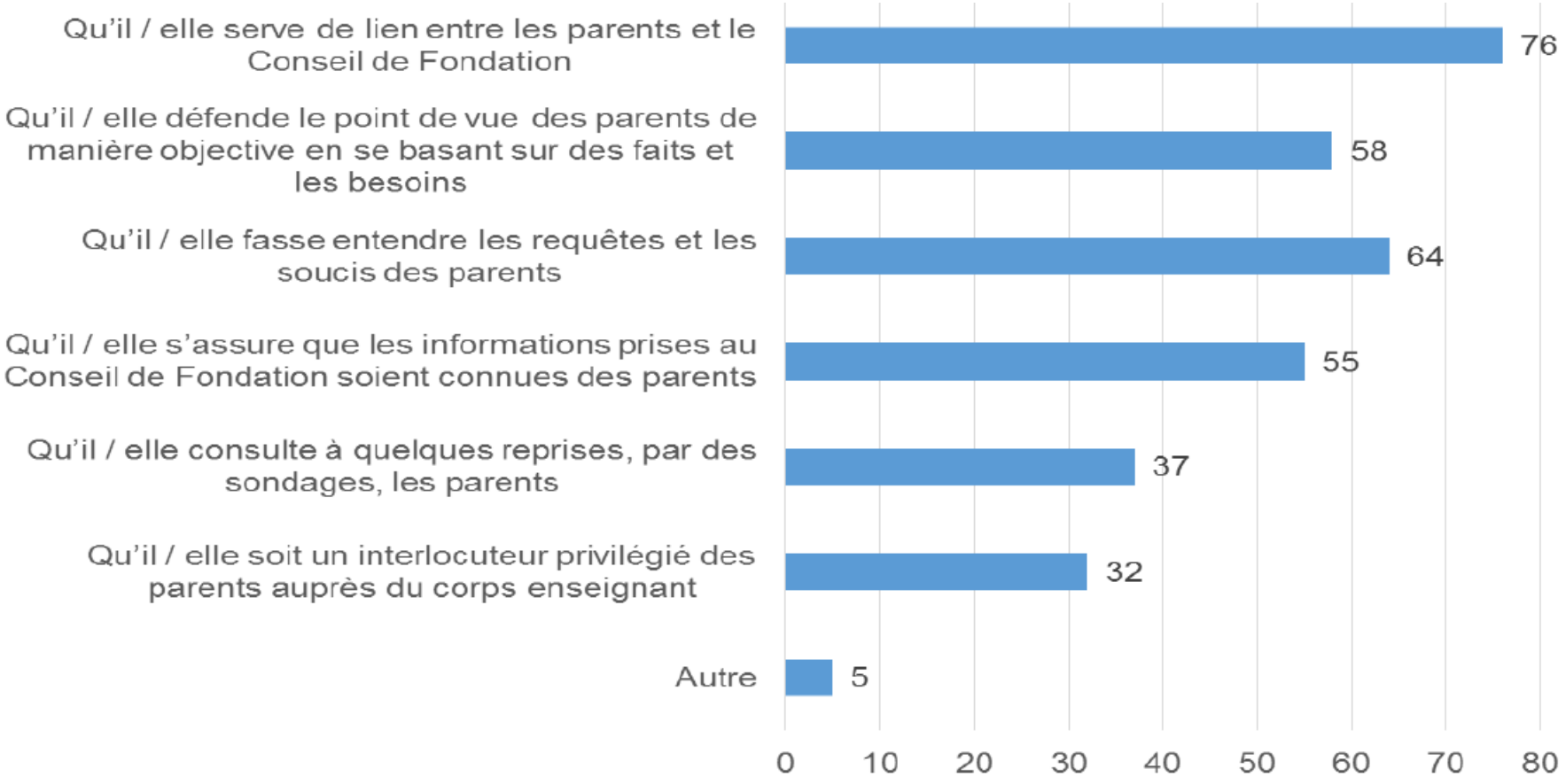

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Fondation

- Garantit le mandat passé avec l'Etat de Vaud
- Nomme le Directeur général
- Délègue les responsabilités exécutives
- Budget et subventionnement
- Est composé de 9 membres
- Dont :

Le Conseil de Fondation (suite)

M. Marcel David Yersin
Président

M. Cédric Blanc
Membre
Directeur général de la Fondation

M. Denys Bertholet
Vice-président

Nomination
de Madame
Céline MIRAFIORE
au sein de notre
Conseil
de Fondation
au 01.01.2018
Conf

DROITS ET ASTUCES POUR LES FAMILLES

PEU IMPORTE LE HANDICAP DE NOS ENFANTS QU'IL SOIT ***VISIBLE*** OU ***INVISIBLE***

IL EST NÉANMOINS BIEN PRÉSENT ET RECONNU PAR L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

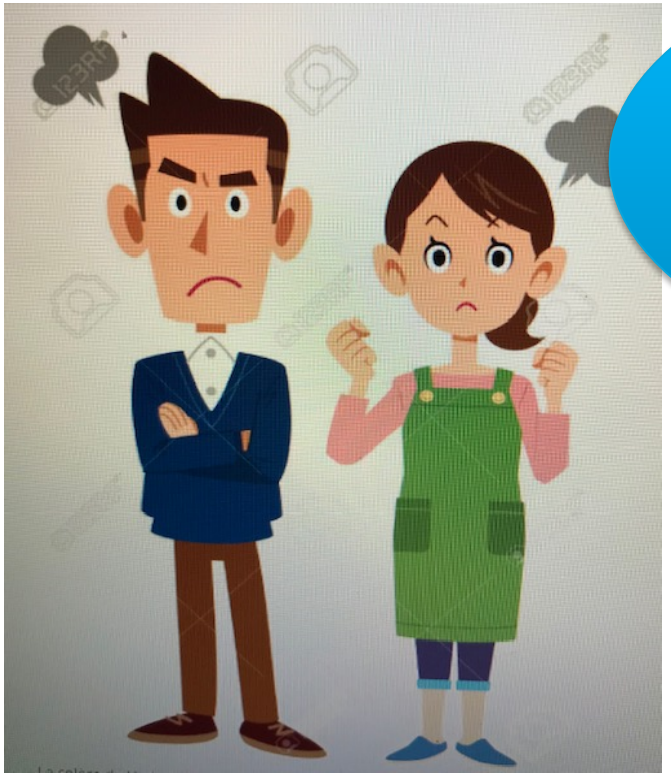

Nos enfants ont des droits !
C'est à nous, parents,
d'entreprendre les démarches
pour les faire valoir !

LA CARTE DE LEGITIMATION AI

<u>La carte sert à</u> :

Attester la perception d'allocations ou de rentes AI

<u>Comment l'obtenir</u> :

Par écrit ou directement à la réception de l'office AI

LA FACILITE DE PARCAGE

LE MACARON HANDICAP PERMET AUX PARENTS DE :

- Se parquer à proximité du point d'arrivée
- Trouver une place de parc facilement et rapidement
- Se parquer sur des places surdimensionnées
- D'être exempté des taxes de parcage
- Se parquer jusqu'à 6 heures en plus du temps admis sur des places de parc avec limitation de la durée
- Se parquer jusqu'à 2 heures dans les zones ou cela est interdit, pour autant que la circulation ne soit ni gênée, ni mise en danger

Utilisation du macaron handicap :
Le placer derrière le pare-brise

Coût : frs. 25.— Durée 5 ans

Conditions préalables :
Personnes à mobilité réduite (500m.)
Se déplace avec des moyens auxiliaires
Doit en permanence être accompagné ou pour une période temporaire d'au moins 6 mois
Mobilité réduite des jambes, systèmes respiratoires, cardio-vasculaire ou psychique

Taxe automobile :
Exemption totale de la taxe automobile annuelle

Comment l'obtenir :
Formulaire à compléter et signer par le médecin et doit être retourné au service des automobiles et de la navigation, accompagné d'une photo passeport récente

Un papa (accompagnant) et son fils handicapé (6-16 ans) décident de passer **toute la journée** à Ouchy

Frais de parcage
Frs. 0.–

CARTE JUNIOR

La carte sert à :
Facilité pour les bateaux de la CGN

Coût : frs. 30.--/par année

La carte offre la possibilité à :
L'accompagnant de voyager gratuitement et l'enfant avec sa carte junior

Comment l'obtenir :
Aux guichets CFF ou aux caisses de la CGN

Un papa (accompagnant) et son fils handicapé (6-16 ans) décident de faire une croisière de Lausanne à Yvoire aller-retour **tous les dimanches**

Carte Junior
frs. 30.--

LA CARTE DE LEGITIMATION
POUR VOYAGEURS AVEC UN HANDICAP

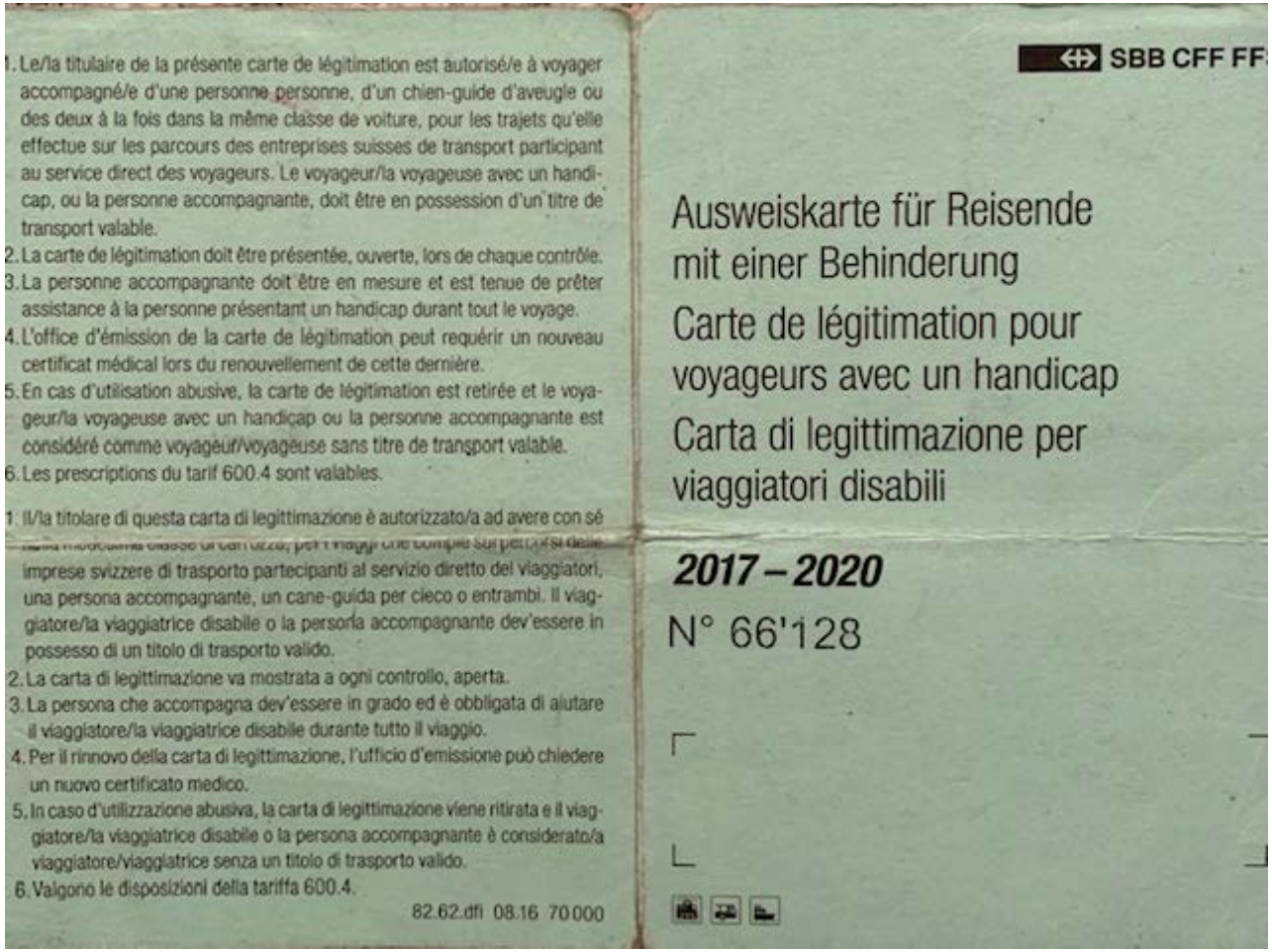

1. Le/la titulaire de la présente carte de légitimation est autorisé/e à voyager accompagné/e d'une personne personne, d'un chien-guide d'aveugle ou des deux à la fois dans la même classe de voiture, pour les trajets qu'elle effectue sur les parcours des entreprises suisses de transport participant au service direct des voyageurs. Le voyageur/la voyageuse avec un handicap, ou la personne accompagnante, doit être en possession d'un titre de transport valable.
2. La carte de légitimation doit être présentée, ouverte, lors de chaque contrôle.
3. La personne accompagnante doit être en mesure et est tenue de prêter assistance à la personne présentant un handicap durant tout le voyage.
4. L'office d'émission de la carte de légitimation peut requérir un nouveau certificat médical lors du renouvellement de cette dernière.
5. En cas d'utilisation abusive, la carte de légitimation est retirée et le voyageur/la voyageuse avec un handicap ou la personne accompagnante est considéré comme voyageur/voyageuse sans titre de transport valable.
6. Les prescriptions du tarif 600.4 sont valables.

1. Il/la titolare di questa carta di legittimazione è autorizzato/a ad avere con sé [illegible] imprese svizzere di trasporto partecipanti al servizio diretto dei viaggiatori, una persona accompagnante, un cane-guida per cieco o entrambi. Il viaggiatore/la viaggiatrice disabile o la persona accompagnante dev'essere in possesso di un titolo di trasporto valido.
2. La carta di legittimazione va mostrata a ogni controllo, aperta.
3. La persona che accompagna dev'essere in grado ed è obbligata di aiutare il viaggiatore/la viaggiatrice disabile durante tutto il viaggio.
4. Per il rinnovo della carta di legittimazione, l'ufficio d'emissione può chiedere un nuovo certificato medico.
5. In caso d'utilizzazione abusiva, la carta di legittimazione viene ritirata e il viaggiatore/la viaggiatrice disabile o la persona accompagnante è considerato/a viaggiatore/viaggiatrice senza un titolo di trasporto valido.
6. Valgono le disposizioni della tariffa 600.4.

82.62.dfi 08.16 70000

SBB CFF FF

Ausweiskarte für Reisende mit einer Behinderung

Carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap

Carta di legittimazione per viaggiatori disabili

2017 – 2020

N° 66'128

La carte sert à :
Facilité dans les transports suisses (train, bus, métro, car postal)

Coût : gratuite, durée 4 ans

Conditions préalables :
Mobilité réduite, fauteuil roulant, aveugle, malvoyant, handicap mental, besoin d'un accompagnateur

La carte offre les possibilités de :
Prendre gratuitement avec soi une personne accompagnante, un chien d'aveugle ou les deux. Si par contre, l'accompagnant est en possession d'un titre de transport, l'enfant handicapé ne paie pas.

Billet dégriffé, billet ordinaire ou carte journalière

Comment l'obtenir :
Formulaire à compléter et signer par le médecin ainsi qu'une photo passeport

Un papa (accompagnant) et son fils handicapé (6-16 ans) décident de partir à l'Europa Park (Allemagne) en train depuis Lausanne

Carte journalière
¨Enfant¨

Frs. 16.– 2ème classe
ou
Frs. 32.– 1ère classe

Vérifier au préalable avec les CFF
Les conditions doivent être identiques en Allemagne (ou autres pays)

Un papa (accompagnant) et son fils handicapé (6-16 ans) passent la journée ensemble

Bus/Métro Ecublens-Lausanne → Train Lausanne-Lavey-les-bains

Détente aux Bains-de-Lavey → Train Lavey-les-bains-Montreux

Bâteau CGN Montreux-Lausanne → Bus/Métro Gare Lausanne-Ecublens

Carte journalière Enfant Frs. 16.--
Carte Junior Frs. 30.--
Bains-de-Lavey
Enfant Frs. 19.--

La carte de légitimation ainsi que la carte AI sont valables également pour les loisirs

L'accompagnant d'un enfant handicapé aura la gratuité d'entrée pour :

Lavey-les-Bains
Cinéma à Vevey
Labyrinthe Aventure
Piscine de Bellerive
Patinoire de Montchoisi
Les institutions culturelles comme les musées etc…

Elle est également valable en tant que coupe-file d'attente !

Ne vous gênez pas de demander une réduction ou une gratuité ou que vous soyez

Bon à savoir :

Enfants langés

Pour les enfants langés jour et/ou nuit à partir de 4 ans environ. Demander une attestation au médecin pour la Commune de votre domicile afin d'obtenir une réduction de la taxe sur les poubelles.

Contribution d'assistance

Depuis 2015, les mineurs ayant un allocation d'impotent ainsi qu'une allocation pour soins intenses (min. 6h00) sont en droit d'obtenir une contribution d'assistance.
Engagement de personne pour le jour/nuit/week-end au tarif de frs. 32.90 brut de l'heure pour des gardes à domicile ou à l'extérieur.
Se renseigner auprès de Pro Infirmis pour les prestations conseils car il y a des démarches importantes à faire

AMINH

Allocation en faveur des familles qui s'occupe d'un mineur handicapé à domicile. Elle a pour but de reconnaître l'action particulière de l'un des parents lorsqu'il doit réduire ou cesser son activité professionnelle afin d'aider et soutenir un enfant handicapé

Divers formulaires à votre disposition

A L'ECOLE DES PHILOSOPHES

- Rencontre avec Fernand Melgar
  - L'aventure du film…
  - Vos questions…

PROCHAIN ESPACE

- Printemps 2019 à réserver
  - Mercredi 12 juin, 19h-21h
    - Thème à définir